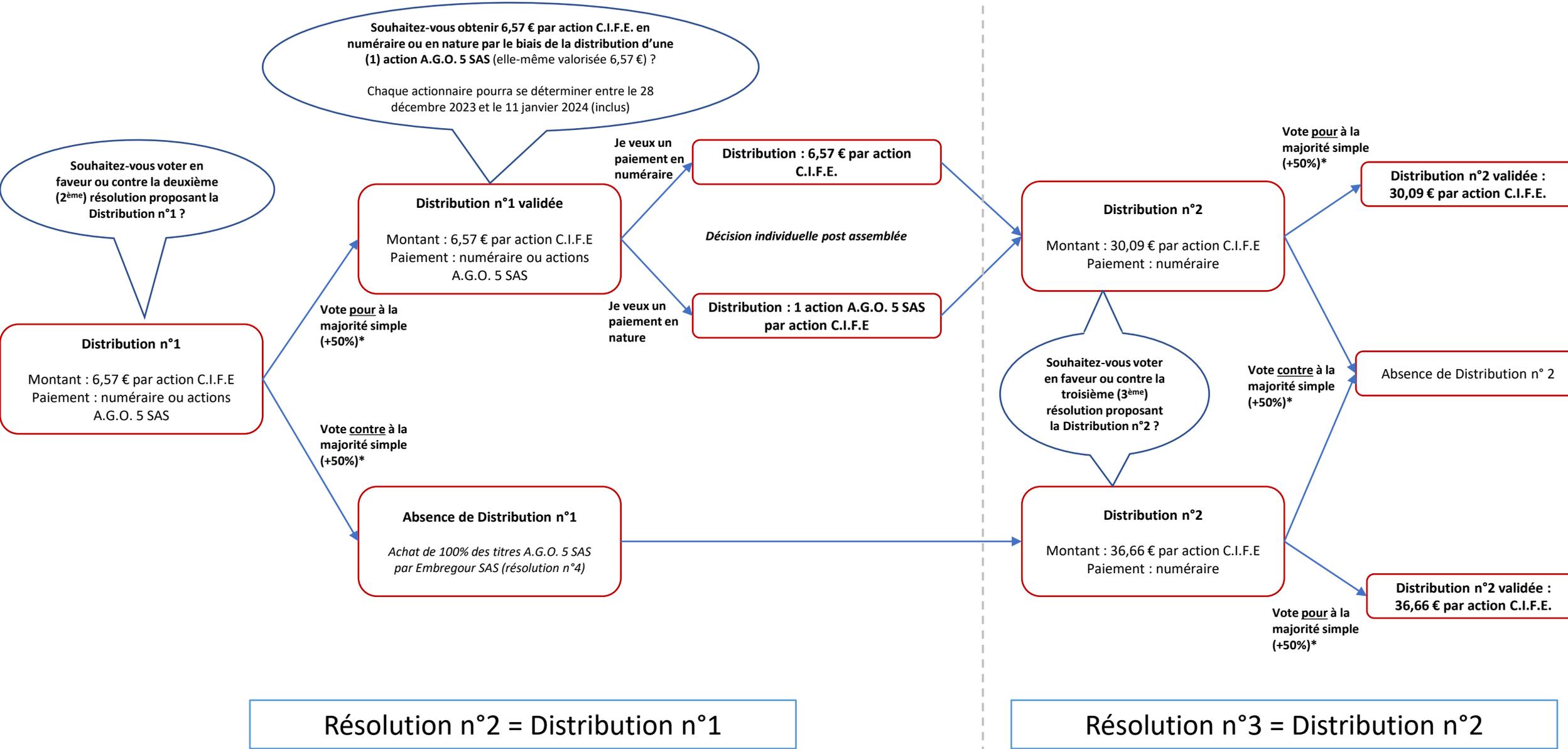


# Vademecum - Assemblée Générale de C.I.F.E. SA en date du 18 décembre 2023



\* Voir page ci-après sur le détail des droits de vote

# Vademecum - Assemblée Générale de C.I.F.E. SA en date du 18 décembre 2023

- Nombre d'actions composant le capital social de C.I.F.E. SA : 1.200.000 actions
- Nombre de droits de vote théoriques composant le capital social de C.I.F.E. SA : 1.200.000 droits de vote
- Nombre d'actions autodétenues par C.I.F.E. SA privées de droits de vote : 28.204 actions autodétenues
- **Nombre de droits de vote pouvant s'exprimer à l'assemblée générale : 1.171.796 droits de vote**

Résolution	Nombre de droits de vote de base	Nombre de droits de vote théoriques ne pouvant s'exprimer ou exprimant une abstention	Nombre maximum de droits de vote théoriques pouvant s'exprimer sur la résolution (après prise en compte, le cas échéant, des engagements d'abstention exprimés publiquement)	Partie
<b>Résolution n°1</b> Affectation du report à nouveau	1.171.796	-	<b>1.176.796</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°2</b> Distribution n°1	1.171.796	755.262 (1)(2)	<b>416.534 (3)</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°3</b> Distribution n°2	1.171.796	-	<b>1.176.796 (3)</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°4</b> Convention règlementée A.G.O. 5 SAS	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°5</b> Convention règlementée E.C.G. SARL	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°6</b> Convention règlementée titres Immobilière Sanitat SARL	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°7</b> Convention règlementée titres Oceanic Promotion SAS	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°8</b> Convention règlementée titres F.W.E. Co. Inc.	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°9</b> Convention règlementée dette Oceanic Promotion SAS	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°10</b> Convention règlementée créance Immobilière Sanitat SARL	1.171.796	672.703 (4)	<b>499.093</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)
<b>Résolution n°11</b> Suppression de l'article 12.5 des statuts	1.171.796	-	<b>1.176.796</b>	Extraordinaire (Majorité : 2/3 des voix exprimées)
<b>Résolution n°12</b> Pouvoir pour les formalités	1.171.796	-	<b>1.176.796</b>	Ordinaire (Majorité : 50% des voix exprimées)

(1) Dont 654.500 actions détenues par la société Embregour SAS.

(2) Correspondant au nombre total de droits de vote théoriques détenus par la société Embregour SAS et les membres du groupe familial Tardy (ainsi que par les actionnaires de la Société qui seraient également actionnaires d'Embregour), directement intéressés à la Distribution n°1 (voir rapport du conseil d'administration de C.I.F.E. SA à l'assemblée générale du 18 décembre 2023, page 4).

(3) En application de l'article 10 des statuts de C.I.F.E. SA, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote sur cette résolution appartient au nu-propriétaire.

(4) Correspondant au nombre total de droits de vote théoriques ne pouvant s'exprimer dans le cadre de la résolution, en raison de leur détention par les dirigeants communs de C.I.F.E. SA et d'Embregour SAS et/ou par les actionnaires communs détenant plus de 10% des droits de vote de C.I.F.E. SA et/ou d'Embregour SAS.